

Information préliminaire sur le Plan Local de Prévention pour les Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en Xaintrie Val Dordogne

Objectif : Faire évoluer nos pratiques et réduire la production de nos déchets

Passer du mode « consommation »

- ✓ J'achète
- ✓ Je consomme
- ✓ Je jette



Au mode « prévention »

- ✓ Je fais attention à ce que j'achète
- ✓ Je consomme avec discernement
- ✓ Je réemploi, je recycle, je valorise mes déchets

Aujourd'hui - Pourquoi ?

- 4 poids lourds de collecte + 1 poly benne
- 20 tournées de collecte
- 2 250 km / semaine v soit 117 000 km / an (près de 3 fois le tour de la Terre...) // coût du carburant
- Plus de 6 000 tonnes de déchets collectés
 - 269 kg/an/habitant d'ordures ménagères
 - 44 kg/an/habitant de verre

Le budget annuel de fonctionnement du service sur XVD, s'élève à ce jour à près de 2 850 000 euros, financé par la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Contexte et Enjeux

Loi AGECE
du 10/02/2020



Augmentation régulière
du coût des déchets



Aujourd'hui :
140€ / habitant
(moyenne)



Demain, si on ne fait rien
: 180€ / habitant
(moyenne), + 29% !

Le coût pour la population va
devenir vite insupportable !!!

Loi AGECE

Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

Sortir du plastique jetable (- 25 % en 2025). Mieux informer les consommateurs (tri sélectif, biodéchets, information sur les produits ...). Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire (restauration collective et distribution – 50 % d'ici 2025). Agir contre l'obsolescence programmée. Mieux produire (créations de nouvelles filières dédiées)

Un coût de traitement des déchets du SYTTOM 19 en forte augmentation :



○ Une taxe sur les déchets (TGAP) qui augmente :



SYTTOM - SYndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères

TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Demain - Comment ?

VALORISATION DES BIODECHETS PAR LE COMPOSTAGE



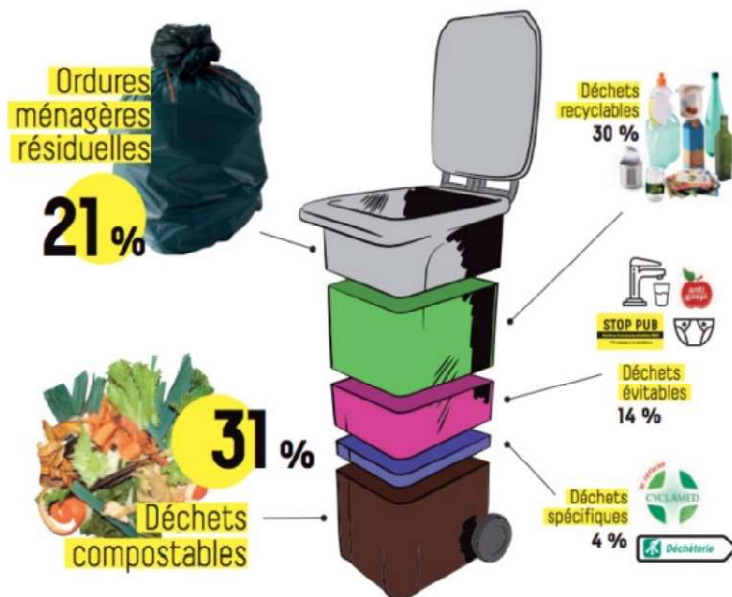
Ils sont constitués par tous les déchets de cuisine ou alimentaires.

Déchets de préparation de repas, restes alimentaires, aliments périmés :

- ▶ Les épluchures
- ▶ Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- ▶ Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- ▶ Le pain
- ▶ Marc de café, sachets de thés...
- ▶ Produits périmés

INCITATION AU TRI ET A LA REDUCTION DES DECHETS

ZOOM SUR LA POUBELLE GRISE



Calendrier d'instauration proposé (extrait de la délibération n° 2022-051)

2022 -2023 Préparation à la mise en œuvre de la tarification incitative

2024 Mise en œuvre des outils

2025 Phase de test permettant une communication au plus juste avec chaque usager

2026 Mise en place effective de la tarification incitative

En résumé :

- Fermeture du centre de tri de Monceaux consécutive à l'extension des consignes de tri.
- Aucune suppression d'emplois, redéploiement des agents sur d'autres fonctions au sein d'XVD
- Maintien des trois déchetteries sur le territoire de la communauté de communes
- L'occasion d'instituer une tarification incitative (pollueur / payeur) approuvée par le conseil communautaire du 19 mai dernier, selon des modalités (taxe ou redevance) à définir dans le respect d'une meilleure équité (actuellement basée sur la taxe foncière)
- Incitation forte au compostage des bio déchets
- Réflexion en cours sur l'optimisation des tournées de collecte : diminution des points de collecte et installation de colonnes dont le nombre et l'implantation restent à définir sur chaque commune
- Accès payant à la trappe uniquement pour les ordures ménagères, pas pour le tri !
- Suppression des sacs transparents à terme